

4. Loi sur les douanes (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 18/10 et 111/12)
Cette loi établit des exigences de résidence pour les courtiers en douanes. Ces mesures font l'objet d'une réserve aux obligations imposées par l'article 4 et l'article 8.
5. Loi sur les brevets (« Journal officiel de la République de Serbie », n^o 99/11)
Cette loi établit des exigences de citoyenneté et d'autres exigences pour les agents de marques de commerce agréés.
Ces mesures font l'objet d'une réserve aux obligations imposées par les articles 4 et 9.
6. Loi sur la radiodiffusion (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 42/02, 97/04, 76/05, 79/05 – autres lois, 62/06, 85/06, 86/06 – corr. et 41/09)
Ces mesures traitent de la propriété étrangère dans les sociétés de télédiffusion fermées et de la participation dans les sociétés médiatiques ouvertes.
Ces mesures font l'objet d'une réserve aux obligations imposées par l'article 4.
7. Loi sur les entreprises publiques (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 119/12, 116/13 et 44/14)
Loi sur les services d'utilité publique (« Journal officiel de la République de Serbie », n^o 88/11)
Loi sur l'énergie (« Journal officiel de la République de Serbie », n^o 57/11, 80/11 – corr. 93/12, 124/12)
Série de lois sur la protection de l'environnement, telles que :
Loi sur la protection de l'environnement (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 135/04, 36/09, 36/09 autres lois, 72/09 autres lois et 43/11)
Loi sur les eaux (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 30/10 et 93/12)
Loi sur la gestion des déchets (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 36/09 et 88/10)
Loi sur la protection de l'air (« Journal officiel de la République de Serbie », n^{os} 36/09, 10/13)
Loi sur la protection contre le bruit (« Journal officiel de la République de Serbie » n^{os} 36/09 et 88/10), etc.